

Barème pour personnes imposées à la source touchant des revenus acquis en compensation qui ne sont pas versés par le truchement de l'employeur

Sont soumis à l'impôt à la source tous les revenus acquis en compensation dans le cadre d'un rapport de travail, ainsi que ceux provenant de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents, de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage. En font partie notamment les allocations journalières, les indemnités, les rentes partielles et les prestations en capital en tenant lieu

Prestation mensuelle brute moyenne de		à	Taux %
0		1'500	0.15
1'501		1'600	0.47
1'601		1'700	0.80
1'701		1'800	1.13
1'801		1'900	1.43
1'901		2'000	1.73
2'001		2'100	2.01
2'101		2'200	2.49
2'201		2'300	2.97
2'301		2'400	3.27
2'401		2'500	3.75
2'501		2'600	4.28
2'601			4.50

Prestation mensuelle brute moyenne de		à	Taux %
---------------------------------------	--	---	--------

Prestation mensuelle brute moyenne de		à	Taux %
---------------------------------------	--	---	--------

Véritables frontaliers allemands (barèmes Q), correspond au barème G mais au maximum 4.5 %

Barème Q : Pour les véritables frontaliers allemands qui remplissent les conditions de l'octroi du barème G